



Motion du 67^{ème} Congrès des DDEN du Rhône

Récemment, de nombreux scandales ont éclaté, liés à des violences physiques et psychologiques, perpétrées sur des élèves d'établissements scolaires privés, qui bien que revendiquant leur dissidence vis-à-vis de l'école publique profitent largement des subventions de l'état et des collectivités territoriales : Stanislas à Paris, Notre-Dame de Bétharram, Notre-Dame de Garaison, Saint-Pierre du Relecq-Kerhuon, Notre-Dame du Sacré-Cœur à Dax, ainsi que dans la Métropole de Lyon, l'école de la Nativité à Villeurbanne et l'établissement scolaire Al-Kindi à Décines ont également été mis en cause.

Les DDEN du Rhône, profondément attachés aux droits de l'enfant et à une éducation citoyenne indissociablement liée au respect de ces droits, s'interrogent sur cette vague de révélations qui déferle aujourd'hui sur nos territoires et dénoncent ces graves déviances impactant durablement les enfants victimes de ces agissements.

Ces révélations soulignent, pour le moins, une défaillance majeure dans le contrôle exercé par l'État sur les établissements privés d'enseignement et sur les réseaux qu'ils peuvent former. Les DDEN du Rhône demandent la mise en place en urgence d'un contrôle renforcé sur les méthodes d'éducation et d'enseignement autant dans les établissements privés sous contrat que dans les établissements hors contrat.

Les DDEN du Rhône s'insurgent contre l'utilisation des fonds publics à des fins communautaristes qui servent ces méthodes d'éducation passéistes, rétrogrades et manipulatrices et qui peuvent entraîner des séquelles physiques et psychologiques chez les élèves qui les subissent.

Ils exigent que des sanctions appropriées soient prises à l'encontre des établissements qui ne respectent ni les lois ni les droits des enfants permettant de protéger leur dignité et leur bien-être.

Les DDEN réaffirment leur engagement envers un service public d'enseignement laïque et gratuit, qui a pour vocation de rassembler tous les enfants de la République sur les mêmes bancs tout en soutenant leur attachement au principe selon lequel « l'argent public doit financer l'école publique et l'école privée doit être financée par des ressources privées »